

**COMMISSION PERMANENTE
du vendredi 22 septembre 2017
à 9 H 00 à La Roche Bernard**

EXTRAIT DE DELIBERATION

La Commission Permanente de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoquée, s'est réunie le **vendredi 22 septembre 2017 à 9 H** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMMISSION PERMANENTE
du 22 septembre 2017
à 9h00 à LA ROCHE BERNARD

1. MILIEUX NATURELS

Approbation du Contrat Régional (Pays de la Loire) Bassin Versant 2017/2018/2019

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil de la Région Pays de la Loire de mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) approuvés. Son élaboration ne peut être engagée qu'après avis concordant de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et la structure chef de file. L'EPTB Vilaine (IAV) est désigné comme structure coordinatrice en charge de sa rédaction, de sa mise en œuvre et de son suivi.

Le CRBV s'applique sur la partie ligérienne du bassin versant de la Vilaine, c'est-à-dire 21 % du bassin de la Vilaine (17% du bassin versant de la Vilaine amont, 4 % de la Seiche, 25% du Semnon, 75 % de la Chère, 100 % du Don, 99% de l'Isac, 73 % de Cap Atlantique et 35 % de la Communauté de communes du Pays de Redon).

Le projet du CRBV 2017-2019 totalise 71 actions d'un montant total de 3 662 438 € et un montant d'aide de 1 292 325 €, soit 35 %. Le détail du projet est présenté en annexe.

En dehors des actions portées par les opérateurs locaux, l'IAV a la maîtrise d'ouvrage :

- de la coordination pour laquelle elle bénéficie d'une subvention de 96 000 € sur les 3 années ;
 - de suivis des conséquences de la gestion du vannage de l'Isac pour la libre circulation d'un coût de 18 000 €.
- L'IAV bénéficiera d'une subvention de la part de la Région Pays de la Loire de 12 000 € pour cette action.

La Commission Permanente émet à l'unanimité un avis favorable sur le Contrat Régional (Pays de la Loire) Bassin Vilaine 2017-2019 et autorise la Présidente à le signer.

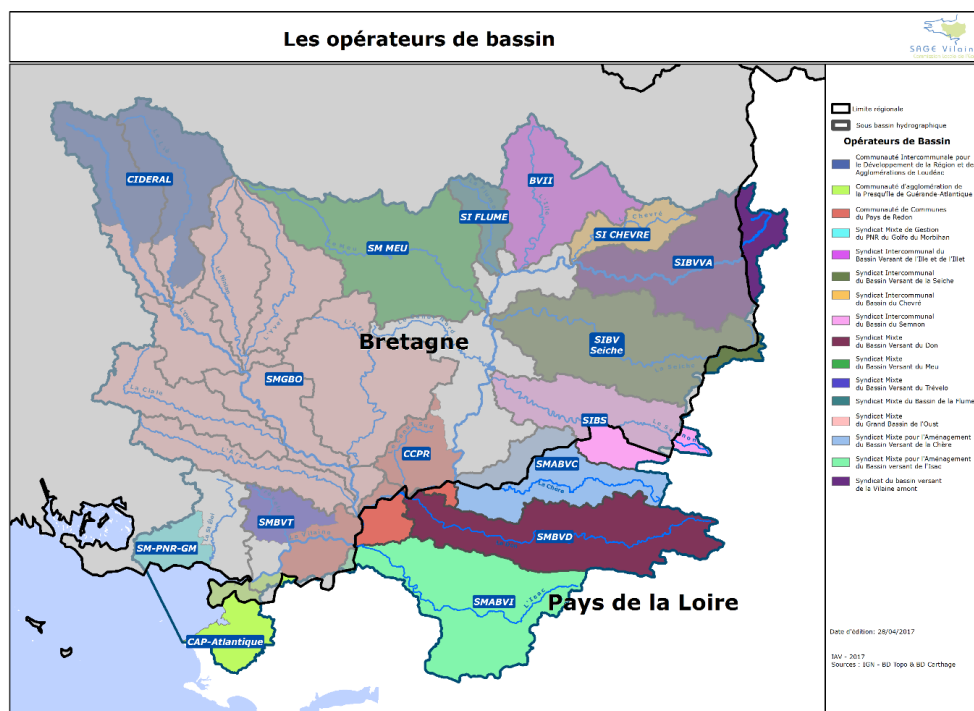
Pour Extrait Conforme
La Présidente

Solène MICHENOT

Annexe sur le projet de Contrat Régional du Bassin Versant de la Vilaine (CRBV) 2017-2019

Le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) est l'outil de la Région Pays de la Loire de mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) approuvés. Son élaboration ne peut être engagée qu'après avis concordant de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et la structure chef de file. L'EPTB Vilaine (IAV) est désigné comme structure coordinatrice en charge de sa rédaction, de sa mise en œuvre et de son suivi.

Le CRBV s'applique sur la partie ligérienne du bassin versant de la Vilaine, c'est-à-dire 21 % du bassin de la Vilaine (17% du bassin versant de la Vilaine amont, 4 % de la Seiche, 25% du Semnon, 75 % de la Chère, 100 % du Don, 99% de l'Isac, 73 % de Cap Atlantique et 35 % de la Communauté de communes du Pays de Redon).



Sur le bassin versant de la Vilaine, ce sont déjà 3 cycles de CRBV qui ont eu lieu (2007/2009 – 2010/2013 et 2014/2016).

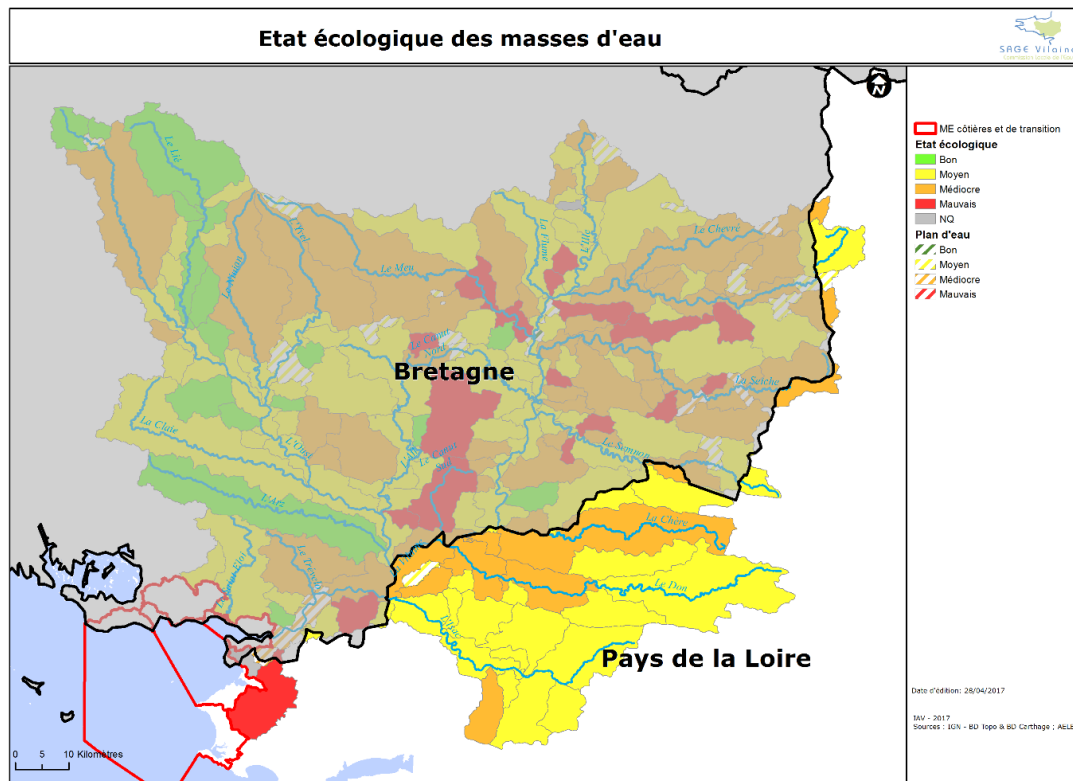
L'objet de cette note est de présenter :

- les enjeux du territoire ligérien
- un bilan succinct des CRBV précédents ;
- le projet du prochain CRBV Vilaine de 2017-2019

afin de formuler l'avis de la CLE.

Les enjeux du territoire ligérien

Globalement, l'état écologique des masses d'eau cours d'eau est moyen à médiocre. Les masses d'eau situées sur la partie ligérienne bénéficient d'un report de délai pour atteindre le bon état à 2021 (pour 20 masses d'eau) et 2027 (pour 15 masses d'eau).



Cours d'eau, milieux et espèces invasives

L'évaluation de l'état hydro morphologique montre une dégradation généralisée des cours d'eau. Les compartiments les plus dégradés sont le lit, les berges et la ripisylve, le débit. Les principales causes de dégradation des cours d'eau sont les travaux hydrauliques en particulier sur les plus petits et les ouvrages qui altèrent la continuité écologique et la morphologie pour les plus grands d'entre eux.

Deux zones de marais sont présentes sur ce territoire : le site Natura 2000 des marais de Vilaine et les marais du territoire de Cap Atlantique.

Outre ces zones humides remarquables, le territoire se compose d'un important maillage de zones humides ordinaires fortement interconnectées avec le réseau hydrographique. Pour la partie Pays de la Loire, l'analyse par la CLE des inventaires de zones humides existants fait apparaître que 37,7 % des inventaires communaux sont validés, 40,6 % méritent une mise à jour et 20,8 % des communes ne disposent pas encore d'inventaire ou n'ont pas transmis les éléments (données juin 2017).

Enjeux quantitatifs

Les bassins les plus sensibles aux étiages sont :

- **Seiche, Semnon, Chère, Don, Isac.** Les étiages y sont marqués même en l'absence de prélèvements, et ces derniers, significatifs, contribuent à aggraver les déficits ;
- **Vilaine amont :** les prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable sont prépondérants, mais les déficits peuvent être compensés par la capacité de stockage des barrages tout en respectant les débits de consigne à Cesson, Châteaubourg et Vitré.

Le risque inondation est diffus sur l'ensemble du bassin versant mais avec une fréquence plus élevée sur l'aval du bassin de la Vilaine et des bassins de ses affluents. Sur la partie ligérienne, le PPRI « Bassin aval de la Vilaine » (bassins Vilaine aval, de l'Isac, du Don et de la Chère) a été approuvé en 2002. L'enjeu inondation est également identifié sur des zones amont telles que le secteur Châteaubriant-Soudan sur la Chère.

Le risque d'inondation par submersion marine impacte les communes ligériennes du bassin du Mès.

Enjeu qualitatif

Les enjeux relatifs à la qualité de l'eau sont l'atteinte du bon état et la satisfaction des usages, notamment l'approvisionnement en eau potable.

L'estuaire de la Vilaine étant un site sensible au bloom de phytoplancton, la CLE a fixé un objectif de diminution de 20 % des flux de nitrates arrivant en mer. Cet objectif global est décliné en sous-objectif par sous-bassin exprimé en concentration et en flux. Ainsi les objectifs de concentration pour le paramètre nitrates sont de 40 mg/l pour le Semnon et la Seiche et de 35 mg/l pour le reste du territoire ligérien. L'analyse des suivis de la qualité des eaux montre pour le paramètre nitrates, une situation dégradée sur la Seiche et le Semnon, une amélioration sur la Vilaine amont, une vigilance à maintenir sur le Don et une situation très favorable sur l'Isac.

Le phosphore, en quantité excessive dans l'eau, conduit à l'eutrophisation des eaux. Le SDAGE, dans sa disposition 3B1, demande de réduire les apports et les transferts de phosphore à l'amont de plans d'eau eutrophisés. Les bassins amont des plans d'eau de la Chapelle Erbrée et de la Valière sont concernés par cette disposition. L'analyse des suivis de la qualité des eaux pour les paramètres phosphore total indique des situations dégradées sur la Seiche, tendance à la dégradation sur l'aval du Don et l'amont de l'Isac. Concernant les paramètres orthophosphates, nous constatons globalement des situations en bon état, excepté sur le bassin versant de la Seiche.

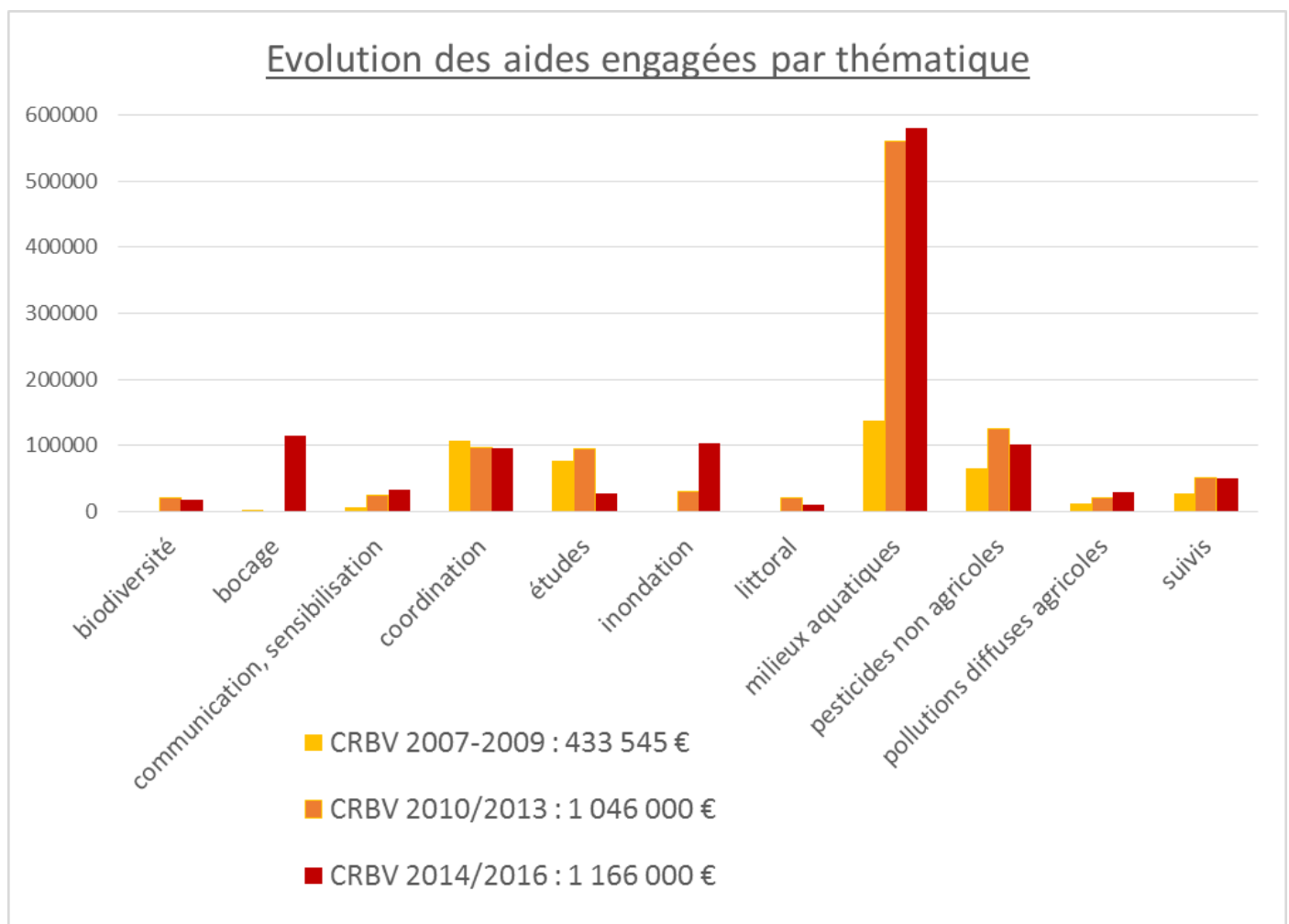
Pour les pesticides, le SAGE a fixé un objectif de diminution de 50% de l'usage et des objectifs de concentration qui sont de 0,5µg/l pour les pesticides totaux et 0,1µg/l par molécule. Selon l'observatoire d'achat des pesticides par les professionnels, la quantité de substances actives achetées sur le territoire ligérien du bassin versant de la Vilaine est de 96 tonnes pour 165 molécules. Les 20 premières molécules représentent 70 % des achats. Le glyphosate est la molécule la plus vendue et représente à elle seule 14% des achats. L'analyse des résultats de la qualité des eaux indique des dépassements récurrents du seuil des 0,5g/l. L'AMPA est principalement une molécule de dégradation du glyphosate. Elle dépasse, pour la moitié des prélèvements, le seuil des 0,1µg/l.

La dynamique des CRBV sur le bassin versant de la Vilaine

Sur le bassin de la Vilaine, 3 CRBV ont été contractualisés depuis 2007.

	CRBV 2007/2009	CRBV 2011/2013	CRBV 2014/2016
Nombre d'actions	41	49	91
Montant total d'actions	1 848 646 €	3 305 902 €	4 847 000 €
Montant des aides de la Région Pays de la Loire	680 473 €	1 103 296 €	1 589 592 €
Ajustement du montant d'aide Région engagé après avenant	433 545 €	1 065 683 €	1 188 459 €
Montant payé au 31/7/2017	333 910 €	906 559 €	566 482 €

Ces trois CRBV ont permis d'avoir des interventions d'entretien ou de restauration de 300 kms de cours d'eau, de poser 200 abreuvoirs, d'aménager 70 ouvrages, de réaliser 57 inventaires communaux de zones humides, d'inventorier l'ensemble du réseau hydrographique selon la méthodologie validée par la CLE, de faire l'acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique par 31 communes. Ils ont également permis de réaliser des études préalables à la définition de programme d'actions multithématiques, des études de faisabilité de la restauration de la continuité écologique. Il a permis la mise en œuvre du suivi de la qualité de l'eau.

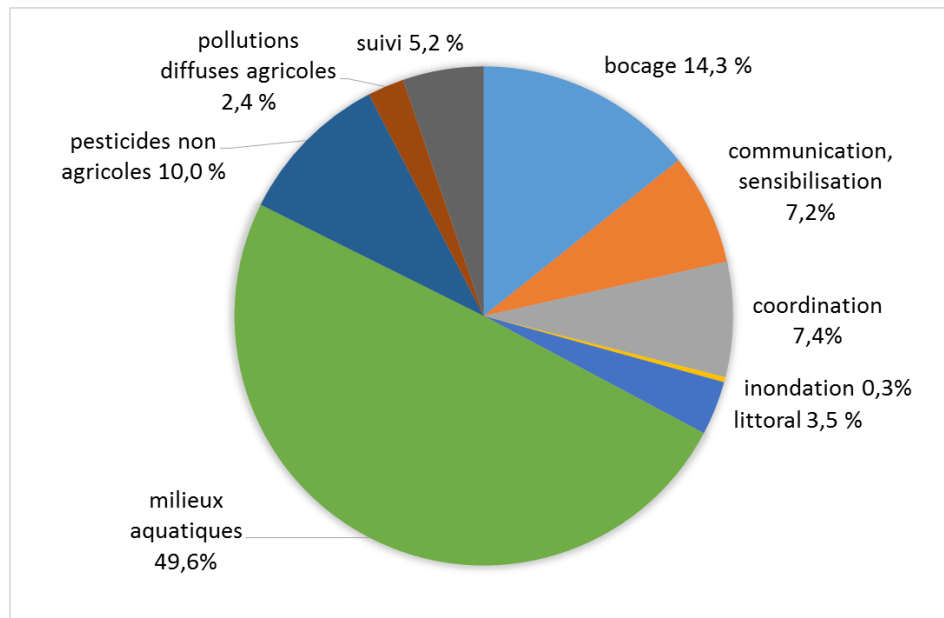


Le projet de CRBV 2017-2019

Envoyé en préfecture le 18/10/2017
 Reçu en préfecture le 18/10/2017
 Affiché le
 ID : 044-254401243-20170922-2017_30-DE

Le projet du CRBV 2017-2019 totalise 71 actions d'un montant total de 3 662 438 € et un montant d'aide de 1 292 325 €, soit 35 %.

Répartition par thématique du montant des aides



L'ensemble des actions répondent aux orientations du Sage Vilaine 2015

Orientations du Sage Vilaine 2015			Actions CRBV
Thématiques	Orientations de gestion		Nombre
Milieux	Les zones humides	- Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme	10
		- Mieux gérer et restaurer les zones humides	
	Les cours d'eau	- Reconquérir les fonctionnalités des cours d'eau en agissant sur les principales causes d'altération	25
La Baie de la Vilaine	- Reconquérir la qualité de l'eau	5	
	- Préserver, restaurer et valoriser les marais rétro-littoraux		
Qualité	L'altération de la qualité - par les nitrates - par le phosphore - par les pesticides	- L'estuaire et la qualité de l'eau brute potabilisable comme fil conducteur	23
		- Mieux connaître pour mieux agir	
		- Limiter les transferts de phosphore vers le réseau hydrographique	
Quantité	Prévenir le risque inondation	- Diminuer l'usage des pesticides	1
		- Promouvoir les changements de pratiques	
Moyens	La formation et la sensibilisation	- Protéger et agir contre les inondations	11
		- Organiser la sensibilisation	
Moyens	Organisation des maîtrises d'ouvrages et territoires	- Sensibiliser les décideurs et les maîtres d'ouvrage	1
		- Sensibiliser les professionnels	
Moyens	Organisation des maîtrises d'ouvrages et territoires	- Sensibiliser les jeunes et le grand public	1
		- Faciliter l'exercice de la maîtrise d'ouvrage	
Moyens	Organisation des maîtrises d'ouvrages et territoires	- Renforcer le lien entre le SAGE et la planification territoriale.	1

SYNTHESE DES ACTIONS DU CRBV 2017-2019

N° action	Territoire	Maitre d'ouvrage	actions	Enjeux	Montant de l'action (HT)	Montant éligible	Taux	Montant subvention
1	SIBVVA	SIBVVA	Actions milieux aquatiques sur le bassin de la Vilaine amont	milieux aquatiques	101 500 €	101 500 €	24%	24 360 €
2	SIBVVA	SIBVVA	Amélioration des pratiques	qualité de l'eau	17 000 €	17 000 €	24%	4 080 €
3	SIBVVA	SIBVVA	Restauration, préservation et valorisation du bocage et travaux à vocation hydraulique de réduction du risque érosif	qualité de l'eau	215 000 €	215 000 €	36%	77 400 €
4	SIBVVA	SIBVVA	Education à l'environnement	communication, sensibilisation	7 500 €	7 500 €	76%	5 700 €
5	SIBVVA	SIBVVA	Communication, suivi	qualité de l'eau	16 000 €	16 000 €	24%	3 840 €
6	SI BV Seiche	SI BV Seiche	Inventaire zone humide	milieux aquatiques	8 500 €	8 500 €	24%	2 040 €
7	Semnon	Communes	Acquisition de matériels alternatifs au désherbage chimique	qualité de l'eau	22 500 €	22 500 €	70%	15 750 €
8	Semnon	SIBS	Plan de désherbages communaux	qualité de l'eau	10 000 €	10 000 €	24%	2 400 €
9	Semnon	SIBS	Informer, former et communiquer	communication, sensibilisation	13 750 €	13 750 €	24%	3 300 €
10	Semnon	SIBS	inventaire zones humides	milieux aquatiques	66 667 €	66 667 €	24%	16 000 €
11	Semnon	SIBS	Travaux de restauration des milieux aquatiques	milieux aquatiques	198 000 €	198 000 €	24%	47 520 €
12	Chère	Communes	achat matériel alternatif au désherbage chimique	qualité de l'eau	60 000 €	60 000 €	70%	42 000 €
13	Chère	SMBVC	amélioration des pratiques agricoles	qualité de l'eau	29 000 €	29 000 €	24%	6 960 €
14	Chère	SMBVC	restauration du bocage	qualité de l'eau	25 000 €	25 000 €	40%	10 000 €
15	Chère	SMBVC	inventaire zones humides	milieux aquatiques	72 000 €	72 000 €	36%	25 920 €
16	Chère	SMBVC	Travaux de renaturation de cours d'eau	milieux aquatiques	30 000 €	30 000 €	20%	6 000 €
17	Chère	SMBVC	restauration des berges et ripisylves	milieux aquatiques	55 000 €	55 000 €	20%	11 000 €
18	Chère	SMBVC	suivi sédiments : étang de la Hunaudière	milieux aquatiques	7 500 €	7 500 €	80%	6 000 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2017
 Reçu en préfecture le 18/10/2017
 Affiché le 18/10/2017
 D : 0440129201
 0522113011
 01

N° action	Territoire	Maitre d'ouvrage	actions	Enjeux	Montant de l'action (HT)	Montant éligible	Taux	Montant subvention
19	Chère	SMBVC	travaux restauration continuité écologique grands ouvrages	milieux aquatiques	50 000 €	50 000 €	40%	20 000 €
20	Chère	SMBVC	suivi de la qualité des eaux pour le paramètre phytosanitaire et physico-chimique	qualité de l'eau	17 250 €	17 250 €	24%	4 140 €
21	Chère	SMBVC	communication et sensibilisation sur les alternatives à l'usage de produits phytosanitaires sur l'espace public	communication, sensibilisation	12 000 €	12 000 €	50%	6 000 €
22	Chère	SMBVC	communication, sensibilisation tout public et éducation à l'environnement	communication, sensibilisation	30 000 €	30 000 €	24%	7 200 €
23	Chère	SMBVC	Communication / Sensibilisation des scolaires et Education à l'environnement	communication, sensibilisation	16 666 €	16 666 €	70%	11 666 €
24	Don	SMBVD	accompagnement des collectivités vers la réduction de l'usage des pesticides	qualité de l'eau	10 000 €	10 000 €	48%	4 800 €
25	Don	SMBVD	programme pédagogique sur l'eau	communication, sensibilisation	18 600 €	18 600 €	48%	8 928 €
26	Don	SMBVD	suivi complémentaire de la qualité de l'eau et des milieux	qualité de l'eau	40 600 €	40 600 €	24%	9 744 €
27	Don	SMBVD	communication générale	communication, sensibilisation	17 000 €	17 000 €	24%	4 080 €
28	Don	SMBVD	valorisation des mares communales	milieux aquatiques	29 500 €	29 500 €	70%	20 650 €
29	Don	SMBVD	plantation de ripisylve	milieux aquatiques	16 000 €	16 000 €	20%	3 200 €
30	Don	SMBVD	aménagement passages à gués	milieux aquatiques	10 000 €	10 000 €	50%	5 000 €
31	Don	SMBVD	Travaux de restauration du lit mineur (étude et travaux)	milieux aquatiques	44 000 €	44 000 €	20%	8 800 €
32	Don	SMBVD	Travaux de restauration de la continuité écologique - petits ouvrages	milieux aquatiques	82 500 €	82 500 €	20%	16 500 €
33	Don	SMBVD	plantations bocagères	qualité de l'eau	130 000 €	130 000 €	30%	39 000 €
34	Don	SMBVD	aménagement bassin versant et changements de pratiques - site pilote	qualité de l'eau	60 300 €	60 300 €	24%	14 472 €
35	Don	Communes	achat de matériels alternatifs au désherbage chimique (2017)	qualité de l'eau	25 000 €	25 000 €	30%	7 500 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2017
 Reçu en préfecture le 18/10/2017
 Affiché le 18/10/2017
 04-2017-12-2017-01-78-22-2013-30-DE

N° action	Territoire	Maitre d'ouvrage	actions	Enjeux	Montant de l'action (HT)	Montant éligible	Taux	Montant subvention
35	Don	Communes	achat de matériels alternatifs au désherbage chimique (2018/2019)	qualité de l'eau	32 000 €	32 000 €	70%	22 400 €
36	Don	Commune de Treffieux	Travaux sur ouvrages - propriété communale	milieux aquatiques	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €
37	Isac	SMABI	Travaux de morphologie du lit mineur	milieux aquatiques	245 000 €	245 000 €	24%	58 800 €
38	Isac	SMABI	Travaux de restauration de la continuité écologique	milieux aquatiques	34 000 €	34 000 €	24%	8 160 €
39	Isac	SMABI	Travaux de restauration des berges et de la ripisylve sur les cours d'eau	milieux aquatiques	82 500 €	82 500 €	24%	19 800 €
40	Isac	SMABI	Travaux de restauration de la fonctionnalité hydraulique du réseau hydrographique des marais de l'Isac	milieux aquatiques	20 000 €	20 000 €	48%	9 600 €
41	Isac	SMABI	Travaux de restauration des berges et de la ripisylve du réseau hydrographique des marais de l'Isac	milieux aquatiques	15 600 €	15 600 €	36%	5 616 €
42	Isac	SMABI	Indicateurs de suivis des travaux milieux aquatiques	milieux aquatiques	14 000 €	14 000 €	24%	3 360 €
43	Isac	SMABI	communication milieux aquatiques	communication, sensibilisation	12 000 €	12 000 €	24%	2 880 €
44	Isac	SMABI	Expérimentation sur des dispositifs de limitation du ruissellement en secteurs agricoles	inondation	7 200 €	7 200 €	60%	4 320 €
45	Isac	SMABI	travaux de restauration du bocage	qualité de l'eau	112 350 €	112 350 €	30%	33 705 €
46	Isac	SMABI	Animation collective agricole	qualité de l'eau	21 000 €	21 000 €	24%	5 040 €
47	Isac	Communes	acquisition de matériel alternatif au désherbage	qualité de l'eau	60 000 €	60 000 €	40%	24 000 €
48	Isac	SMABI	suivis et évaluation de la qualité de l'eau	qualité de l'eau	97 500 €	97 500 €	24%	23 400 €
49	Isac	Dept 44	cartographie des habitats naturels aux abords du canal de Nantes à Brest en vue d'une gestion plus écologique	milieux aquatiques	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €
50	Isac	Dept 44	restauration de roselière par réouverture de milieux	milieux aquatiques	18 000 €	18 000 €	50%	9 000 €
51	Isac	Dept 44	Restauration et création de mares	milieux aquatiques	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €

Affilié ID : 44-254-1243-7092-2017-300E
 Envoyé en préfecture le 18/10/2017
 Reçu en préfecture le 18/10/2017

N° action	Territoire	Maitre d'ouvrage	actions	Enjeux	Montant de l'action (HT)	Montant éligible	Taux	Montant subvention
52	Isac	Dept 44	travaux d'amélioration de la continuité écologique sur l'ENS de Clégreuc	milieux aquatiques	25 000 €	25 000 €	20%	5 000 €
53	CCPR	CCPR	Travaux de restauration des berges et de la ripisylve	milieux aquatiques	49 510 €	49 510 €	20%	9 902 €
54	CCPR	CCPR	Travaux de restauration des douves de marais	milieux aquatiques	25 400 €	25 400 €	40%	10 160 €
55	CCPR	CCPR	Travaux de restauration morphologique du lit mineur et petits ouvrages	milieux aquatiques	98 000 €	98 000 €	20%	19 600 €
56	CCPR	CCPR	communication et indicateurs de suivi	communication, sensibilisation	16 000 €	16 000 €	20%	3 200 €
57	Cap	Cap Atlantique	Travaux de restauration des marais et cours d'eau 2017-2018	milieux aquatiques	115 000 €	115 000 €	80%	92 000 €
58	Cap	Cap Atlantique	Travaux de Restauration des marais et cours d'eau 2019	milieux aquatiques	200 000 €	200 000 €	30%	60 000 €
59	Cap	Cap Atlantique	Mieux connaître le fonctionnement hydraulique des marais littoraux	milieux aquatiques	10 000 €	10 000 €	80%	8 000 €
60	Cap	Cap Atlantique	aménager et gérer des ouvrages de gestion de niveaux d'eau	milieux aquatiques	40 000 €	40 000 €	30%	12 000 €
61	Cap	Cap Atlantique	restauration de mares	milieux aquatiques	87 045 €	87 045 €	70%	60 932 €
62	Cap	Différents MO locaux	actions d'amélioration de la qualité bactériologiques des coquillages 2017 (communication, clôtures pour le pâturage des moutons)	qualité de l'eau	54 000 €	54 000 €	80%	43 220 €
63	Cap	Différents MO locaux	actions d'amélioration de la qualité bactériologiques des coquillages 2018_2019 (suivi)	qualité de l'eau	18 500 €	18 500 €	30%	5 550 €
64	Cap	Cap Atlantique	lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales	qualité de l'eau	6 000 €	6 000 €	30%	1 800 €
65	Cap	Cap Atlantique	inventaire - diagnostic - actions du système haies pour lutter contre le ruissellement et la pollution des eaux	qualité de l'eau	80 000 €	80 000 €	30%	24 000 €
66	Cap	Cap Atlantique	poursuivre le suivi de la qualité des eaux sur le paramètre pesticides	qualité de l'eau	38 000 €	38 000 €	20%	7 600 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2017
 Reçu en préfecture le 18/10/2017
 Affiché le 20/10/2017
 ID : 044-201401243-20170922-17_30-D

N° action	Territoire	Maitre d'ouvrage	actions	Enjeux	Montant de l'action (HT)	Montant éligible	Taux	Montant subvention
67	Cap	Communes	Achat de matériels alternatifs au désherbage chimique	qualité de l'eau	15 000 €	15 000 €	70%	10 500 €
68	Cap	Cap Atlantique	sensibiliser tous les publics à la préservation de la qualité des eaux	communication, sensibilisation	52 500 €	52 500 €	70%	36 750 €
69	Cap	CPIE Loire-Océane	acquérir des outils pédagogiques, nouvelle génération	communication, sensibilisation	5 000 €	5 000 €	70%	3 500 €
70	IAV	IAV	suivis des conséquences de la gestion du vannage de l'Isac pour la libre circulation	milieux aquatiques	18 000 €	12 000 €	80%	9 600 €
71	IAV	IAV	cellule animation SAGE et CRBV	coordination	300 000 €	300 000 €		96 000 €
			TOTAL		3 668 438 €	3 662 438 €	35%	1 292 325 €

Envoyé en préfecture le 18/10/2017
Reçu en préfecture le 18/10/2017
Affiché le
ID : 044-254401243-20170922-2017_30-DE

Envoyé en préfecture le 18/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le

ID : 044-254401243-20170922-2017_30-DE